

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019

A L'APPEL

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE. Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e) :

M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Dominique FERNANDE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne M. Thomas DUDEBOUT comme secrétaire de séance et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, adopte le rapport présenté.

Mme Edith FOUCART ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Rapporteur : M. Le Président

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2019.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la dernière réunion du 23 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Yannick LEJEUNE ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD

Rapporteur : M. Le Président

Arrivée de Monsieur Dominique FERNANDE

3 - ADMINISTRATION GENERALE - Travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2018.

Le Conseil décide d'approuver l'état des travaux réalisés au cours de l'année 2018 par la commission consultative des services publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

4 - FINANCES - Décision modificative n°3 - Budget principal.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°3 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

5 - FINANCES - Décision modificative n°2 - Budget annexe Eau Potable.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

6 - FINANCES - Décision modificative n°2 - Budget annexe Assainissement.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

Arrivée de Madame Sylvette LEICHNAM

7 - FINANCES - Rapport sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2020 - Budget principal - Budgets annexes Eau Potable, Assainissement, Circuit et Lotissement.

Le Conseil décide d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Rapporteur : M. Le Président

8 - FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 - Budget principal.

Le Conseil décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	2 292 945,50 €	573 236,38 €
204 – Subventions d'équipements versées	2 296 310,00 €	574 077,50 €
21 – Immobilisations corporelles	13 608 713,50 €	3 402 178,38 €
23 – Immobilisations en cours	8 336 166,00 €	2 084 041,50 €
Total des dépenses d'équipement	26 534 135,00 €	6 633 533,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

9 - FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 - Budget annexe Eau Potable.

Le Conseil décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	400 515,91 €	100 128,98 €
21 – Immobilisations corporelles	3 995 984,09 €	998 996,02 €
23 – Immobilisations en cours	417 951,00 €	104 487,75 €
Total des dépenses d'équipement	4 814 451,00 €	1 203 612,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

10 - FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 - Budget annexe Assainissement.

Le Conseil décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	293 588,00 €	73 397,00 €
21 – Immobilisations corporelles	4 400 891,00 €	1 100 222,75 €
23 – Immobilisations en cours	470 145,00 €	117 536,25 €
Total des dépenses d'équipement	5 164 624,00 €	1 291 156,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

11 - FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 - Budget annexe Circuit / Clef des Champs.

Le Conseil décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
21 – Immobilisations corporelles	70 460,00 €	17 615,00 €
Total des dépenses d'équipement	75 460,00 €	18 865,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

12 - FINANCES - Approbation du montant de l'attribution de compensation - Transfert de la compétence Eaux Pluviales Urbaines.

Le Conseil décide :

1°) d'arrêter le montant des attributions de compensation des communes ;

2°) d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Marie GONDRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

13 - FINANCES - Transfert d'une ligne d'emprunt du Budget Annexe Eau Potable vers le Budget Assainissement.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le transfert de la ligne d'emprunt n°14AL030 du budget annexe Eau Potable vers le budget annexe Assainissement ;

2°) de charger le Président des actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

14 - FINANCES - Immobilisations - Fixation de la durée des amortissements comptables sur le budget annexe Circuit / Clef des Champs

Le Conseil décide d'approuver les durées d'amortissement s'appliquant aux amortissements linéaires pratiqués à compter du 01/01/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

15 - FINANCES - Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement 2020 - Travaux de lutte contre les ruissellements agricoles.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

Rapporteur : M. Le Président

16 - FINANCES - Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement 2020 - Travaux dans les déchèteries intercommunales.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

Rapporteur : M. Le Président

17 - FINANCES - Demande de subvention dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement 2020 - Travaux d'interconnexion entre l'unité de distribution du réservoir Choquart et le refoulement de la station de Tour Y Val à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter l'Aisne Partenariat Investissement (API) auprès du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIoT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

Rapporteur : M. Le Président

18 - FINANCES - Demande de subvention CAF - Rénovation de la salle de change de la structure multi-accueil les Trot'tinoux.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de la CAF et de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

19 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Fixation du prix de l'eau et de la redevance assainissement, ainsi que des autres prestations des services eau potable et assainissement pour l'année 2020.

Le Conseil décide l'application, à compter du 1^{er} janvier 2020, des tarifs proposés au présent rapport sur les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

20 - POLITIQUE DE LA VILLE - Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Modification du règlement intérieur.

Le Conseil décide d'approuver les modifications proposées à l'actuel règlement intérieur du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Roland MORTELLI, M. Jean-Marc BERTRAND.

Rapporteur : M. Le Président

21 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Avenant à la Convention Cadre pluriannuelle " Action Cœur de Ville ".

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la signature de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle de mise en œuvre du Plan « Action cœur de ville » à Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser M. le 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à le signer aux côtés de l'Etat et de ses partenaires ;

3°) d'autoriser M. le 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à solliciter les financements prévus dans ce cadre auprès des partenaires signataires de l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Premier Vice-Président

**Départ de Madame Sylvie SAILLARD
Départ de Monsieur Yannick LEJEUNE**

22 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Constitution d'une servitude de canalisation au profit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver au profit de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois la constitution d'une servitude de passage de canalisations souterraines sur les parcelles suivantes :

- à SAINT-QUENTIN, lieudit « Sous le marais Chantraine », parcelles cadastrées CL n°18, n°17, n°14, n°24, n°8 et n°5 appartenant à la SCI « LE MARAIS DE LA ROSE », d'une part,
- à GAUCHY, lieudit « Le marais de la Biette », parcelles cadastrées AE n°14 et n°13 appartenant à la succession BOULOGNE / DUDEBOUT, d'autre part ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

23 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Transfert à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois des biens du Syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la vallée de la Somme et du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Clastroise.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver au profit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois le transfert de l'ensemble des biens du syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la vallée de la Somme et du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Clastroise ;

2°) d'autoriser M. le Président à remplir toutes formalités et à signer tout acte, administratif ou notarié, à venir ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

24 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Approbation des bénéficiaires du Bonus Énergie.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

25 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Accord de subvention à Habitat Saint-Quentinois pour la réhabilitation du béguinage Sainte-Anne.

Le Conseil décide :

1°) d'autoriser le versement d'une subvention de 35 000 € au bénéfice d'Habitat Saint-Quentinois ;

2°) d'autoriser M. le Vice-Président en charge de la politique de l'habitat à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Denise LEFEBVRE, Mme Colette BLERIJOT, M. Claude VASSET, Mme Sylvie ROBERT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Douzième Vice-Président

26 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Garantie d'emprunt à Habitat Saint-Quentinois pour 22 logements étudiants situés rue Jules César à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) d'accorder à Habitat Saint-Quentinois la garantie sollicitée dans les conditions définies ci-dessus ;

2°) d'autoriser M. le Vice-Président en charge de la politique de l'habitat à signer tout document y afférent et prendre toute disposition en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Denise LEFEBVRE, Mme Colette BLERIJOT, M. Claude VASSET, Mme Sylvie ROBERT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Rapporteur : M. Le Douzième Vice-Président

27 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément

aux règlements des dispositifs « CASQ - ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

Rapporteur : M. Le Président

28 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche pour l'année 2020.

Le Conseil décide :

1°) de rendre un avis favorable aux demandes présentées pour les communes de FAYET, GAUCHY, HARLY, LESDINS et SAINT-QUENTIN concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche en 2019, selon le rapport ci-dessus proposé et son annexe ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, M. Jacques HERY.

Rapporteur : M. Le Président

29 - ENVIRONNEMENT - Demande d'autorisation d'exploiter de la société LAV'ALIM sur le territoire de la commune de Gauchy - Approbation.

Compte-tenu des éléments précités, le Conseil décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter de la société LAV'ALIM sur le territoire de la commune de Gauchy.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

30 - ENVIRONNEMENT - Collecte de jouets - Convention de partenariat avec Pastel et l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec Pastel et l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

31 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Redevance spéciale.

Le Conseil décide :

1°) de fixer d'une part, le seuil de redevabilité à 10m³/semaine et, d'autre part, de fixer le tarif de la redevance spéciale à 22,00 €/m³/semaine, pour l'année 2020 ;

2°) d'autoriser Monsieur le Conseiller communautaire chargé des déchets ménagers et assimilés, délégué par arrêté de M. le Président, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

32 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Fixation des tarifs de déchèteries pour les professionnels.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'application, au 1^{er} janvier 2020, des tarifs présentés au présent rapport pour les quatre déchèteries ;

2°) d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

33 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Convention à conclure avec le Comité de l'Aisne de la Ligue Nationale contre le Cancer.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec le comité de l'Aisne de la Ligue Nationale contre le Cancer ;

2°) d'autoriser le Président à signer ce document et à procéder à toute formalité en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

34 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Convention à conclure avec l'association Diamant Rose.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'association Diamant Rose ;

2°) d'autoriser le Président à signer ce document et à procéder à toute formalité en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-François DUSANTER.

Rapporteur : M. Le Président

35 - TRANSPORTS - Convention de partenariat dans le cadre du réseau "Villes amies des aînés".

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les termes de la convention ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et à prendre toutes les dispositions pour sa bonne exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

**36 - RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS - Avenant Convention Très Haut Débit USEDA
Ex-Communauté de communes du canton de Saint-Simon.**

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les termes de l'avenant ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 56 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport présenté.

M. Jérôme LECLERCQ, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF, M. Elie BOUTROY, M. Philippe LEMOINE, Mme Sylvie ROBERT, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Roland MORTELLI, M. Jean-Marc BERTRAND.

Rapporteur : M. Le Président

37 - TOURISME - Modification des statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide d'approuver la présente modification et par conséquent les statuts amendés joints au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

38 - SPORTS ET LOISIRS - Convention avec l'association Rêves.

Le Conseil décide :

1°) d'autoriser M. le Président à signer la convention à passer avec l'association « Rêves » ;

2°) d'autoriser M. le Président à effectuer toutes démarches afférentes à l'exécution de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

39 - SPORTS ET LOISIRS - Tarifs 2020 Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la grille tarifaire ;
- 2°) de décider de son application à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

40 - PERSONNEL - Modalités de compensation financière du compte épargne temps (CET).

Le Conseil décide d'approuver les modalités de compensation financière du CET ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

41 - PERSONNEL - Modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en place du télétravail.

Le Conseil décide d'approuver la modification du règlement sur le télétravail.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

42 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

43 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Vente de l'ancien site industriel TERGAL situé à Gauchy.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la cession des parcelles cadastrées AH n°142, AH n°143, AH n°252 et AH 239 (pour partie) situées rue Claude Mairesse - La Biette - Chemin de la Biette à GAUCHY (02430), moyennant le prix principal de cent quatre-vingt mille Euros (180 000 €) au profit du groupe BLONDEL avec possibilité de substitution à l'une de ses filiales ;

2°) d'autoriser M. le Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence, y compris la promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

44 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Le Conseil prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

45 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Vente d'une maison située 32 rue Crozat à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1) la vente de la maison située 32 rue Crozat à Saint-Quentin, cadastrée BD n°52, au prix de QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (41 500 €) au profit de Madame GUIN ;

2) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

46 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Vente d'une maison située 36 rue Crozat à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

- 1) la vente de la maison située 36 rue Crozat à Saint-Quentin, cadastrée BD n°54, au prix de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000 €) au profit de Monsieur et Madame SERRAT ;
- 2) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

47 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Vente de deux garages situés rue Crozat à Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

- 1) la vente de deux garages situés rue Crozat à Saint-Quentin, cadastrée BD n°50, au prix de DIX MILLE EUROS (10 000 €) au profit de Monsieur CAROLE ;
- 2) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Rapporteur : M. Le Président

Le Président



Xavier BERTRAND

